

Covid-19 – Informations et mises a jour

TOURISME

- A partir du 4 mai sont ouverts les hôtels et les hébergements et les institutions culturelles : musées, galeries d'art, bibliothèques.
- - Depuis le 13 juin, les frontières polonaises sont OUVERTES A NOUVEAU AUX PAYS DE L'UE et LA QUARANTAINE EN POLOGNE est supprimée POUR LES VOYAGEURS DE CES PAYS.
- - À partir du 18 mai, les restaurants, cafés et bars sont à nouveau ouverts, y compris ceux situés dans les centres commerciaux (dans les zones de restauration). L'accès et l'utilisation des services de restauration seront soumis à des règles spécifiques de précaution et d'hygiène;
- Mesures appliquées sur le territoire polonais
- Jusqu'au 6 juin, Suspension des connexions aériennes internationales de transport de passagers

Les mesures appliquees sur le territoire polonais

- l'obligation de se couvrir la bouche et le nez dans les espaces ouverts sera levée a partir du 30 mai si la distanciation physique de 2 mètres est maintenue (si cette distanciation ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire)
- l'obligation de se couvrir le nez et la bouche restera toujours en vigueur dans les transports en commun, les commerces, les cinémas, les théâtres, les salons de massage, les églises, les administrations publiques)
- À partir du 4 mai, les magasins à l'intérieur des centres commerciaux et les grands magasins (d'une superficie supérieure à 2000 mètres carrés) sont rouverts, à condition que les distances de sécurité soient garanties (une personne tous les 15 m²).

Au retour de l'étranger, vous devrez observer une quarantaine de 14 jours. La quarantaine n'est pas imposée :

- aux personnes franchissant la frontière polonaise pour exercer des activités professionnelles, commerciales ou rémunérées en Pologne ou dans un pays de l'UE ou de l'EEE
- aux élèves et étudiants ainsi qu'à leurs tuteurs légaux qui franchissent la frontière polonaise pour continuer leur apprentissage en Pologne ou dans un pays voisin
- aux personnes qui franchissent la frontière pour travailler dans une exploitation agricole située dans la zone frontalière
- aux équipages des avions, des bateaux ou des trains
- aux chauffeurs effectuant des transports routiers dans le cadre du transport routier international
- aux soldats des forces armées de Pologne aux soldats des forces alliées, aux officiers de police, aux gardes-frontières, aux pompiers et aux services de protection de l'État effectuant leurs fonctions professionnelles
- aux diplomates et aux représentants des organisations internationales

TRANSPORT

- **Les dispositions relatives aux transports publics exigent qu'un nombre de personnes correspondant à 100% des sièges ou 50% de tous les sièges et non admis à bord, à condition - dans les deux cas - en tout cas la moitié de la les sièges restent vides. En ce qui concerne les moyens de transport de plus de 7 et pas plus de 9 sièges (conducteur compris), la moitié des sièges doit être laissée libre.**
- **Pour plus d'informations en italien, voir. le site Web de l'ambassade d'Italie à Varsovie:**
- **Les restrictions ne s'appliquent pas aux voitures particulières**

Alors que de nouveaux rapports sur la sécurité sanitaire et la prévention de la propagation du virus continuent de se développer, la santé et la sécurité de nos voyages restent notre première priorité. Nous suivons activement les règles et les normes de l'Inspection générale de la santé pour nous assurer que les services offerts par Poland Tour sont conformes aux dernières recommandations.